

## Bruits de couloir...



*Ceux qui désirent savoir pour argumenter leur réflexion personnelle à partir de notions émanant de sources sérieuses ne peuvent que trouver satisfaction dans la présente rubrique...*

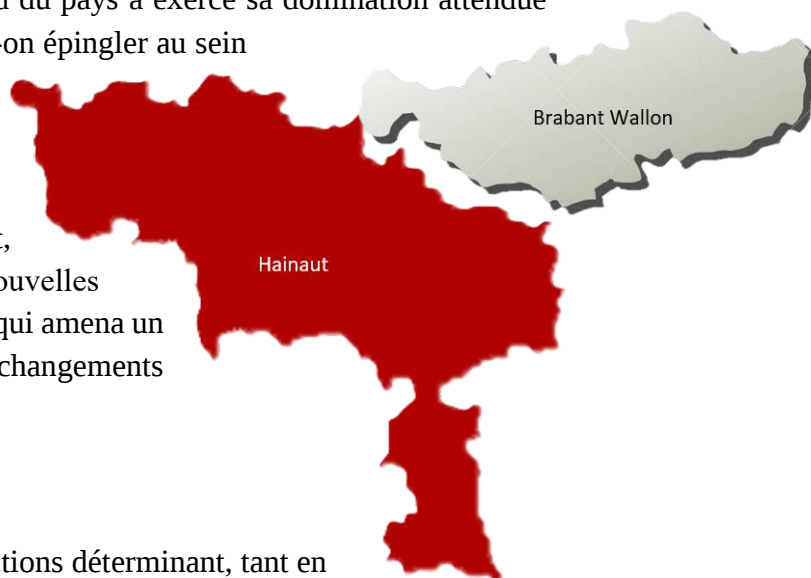


**Epilogue imminent.** Septembre avançant à son rythme, octobre et ses compétitions belges, les frontières françaises ne permettant plus la compétition ailée, se profilent pour boucler la saison 2026. C'est dire, en d'autres termes, que le clap de fin 2026 va être bientôt prononcé à l'instar du dépôt d'un « blanc-seing » délivré par les amateurs, un document, pour l'heure vide, relatif à la campagne 2027 ».

Que retenir de cette saison 2026 aux niveaux (inter)national et de l'EPR Hainaut-Brabant wallon ? Tous deux, dans une mesure moindre à l'échelon provincial gérant des distances de vol moins importantes, composeront avec les tourments engendrés par le changement climatique irréversible. Des vagues de chaleur à répétition, induisant des craintes dans les esprits des amateurs s'inquiétant des conditions rencontrées dans le cadre d'une compétition, ont nécessité de la flexibilité dans le programme, imposé des suppressions d'étapes voire des changements en dernière minute. Le récent Argenton-sur-Creuse national est un exemple significatif des conséquences malencontreuses encourues suite au réchauffement de la température

**Hainaut-Brabant wallon.** Si le Nord du pays a exercé sa domination attendue dans les rendez-vous nationaux, que peut-on épingler au sein de l'EPR Hainaut-Brabant wallon qui a pour compétence de gérer la compétition à une nuit de panier. Feedback !

La dernière trêve hivernale a, avant tout, été marquée par l'intronisation de nouvelles instances sorties des urnes statutaires. Ce qui amena un regard novateur débouchant sur des changements sportifs significatifs.



Et en tout premier lieu, la création de Sections déterminant, tant en vitesse qu'en petit demi-fond, des lâchers proposant des résultats généraux.

Ce qui rehaussa, qu'on le veuille ou non, de par les contingents recensés de la sorte, l'image de marque de la compétition à une nuit de panier. Les contingents relevés ont au passage satisfait les « chasseurs » de faibles coefficients indispensables pour briller dans les championnats. Les ententes opérationnelles, confrontées par ailleurs à un empiètement



davantage limité dans une EP limitrophe, se sont en quelque sorte résignées à devoir limiter leur zone de participation. Ce qui explique peut-être que des groupements ont découvert une certaine forme de paupérisation participative. Une paupérisation renforcée, dans la partie occidentale de l'EPR, par l'intransigeance des instances ne donnant pas une suite favorable aux amendements introduits décrivant l'ampleur (la largeur) de la zone de lâcher imposé, Une entente abandonna, en pareille circonstance, la grande vitesse. A l'inverse, dans la partie orientale de l'EPR, les mêmes instances se résignèrent à devoir faire fi, face à des arguments de même nature, de leur volonté de reconduire le « *Grand Charleroi* » en vitesse suite aux réactions menées. Ils autorisèrent la création d'une *Section* supplémentaire.



En second lieu, les instances précitées optèrent pour la fidélisation en vitesse, sans la moindre concession autorisée, des amateurs à l'entente enregistrant leur première compétition officielle. Ce qui annihila les « *transhumances* » des saisons précédentes souvent suggérées par les annonces des orientations des vents. Par injonction, certaines colonies apprécièrent que les « *troupes ailées* » hautement performantes, préoccupées par la dispersion de leurs cohortes de pigeons, ont vu leur carte de visite moins étoffées en lignes de performances. Suite à cette même décision, quelques colonies sont en quelque sorte devenues leurs propres adversaires...

**Ambiance.** 2027 cristallise déjà maintes pensées. La découverte du futur canevas ailé intrigue. Mais la prochaine saison ne pourrait-elle pas coïncider avec un temps de pause pour voir si les enseignements 2026 restent d'actualité ? Pour pouvoir construire en s'appuyant sur des « *certitudes empiriques* » ancrées. La question doit être envisagée.



Force est toutefois de constater que circulent déjà des « *Je te dis ce que X m'a dit, mais je te demande de ne pas le répéter...* ». La réserve est de ce fait de mise en cette période de l'année même si des prérogatives nationales seraient annoncées dans les cartons fédéraux. Une plausible création d'une *Section* supplémentaire dans l'EPR serait évoquée par certaines instances. Sans la moindre confirmation émanant pour l'heure de l'échelon national, une plausible instauration de zones (formées pas des rectangles) dans des couloirs de 25 km de largeur maximale serait

en discussion. Elle s'inspirerait de ce qui est d'application en Brabant flamand. Cette application ne semblerait pas rencontrer la majorité au Nord du pays...

Lever le voile au plus vite permettrait, sans nul doute, d'alimenter les débats des assemblées générales obligatoires des sociétés. Dans ce contexte, il ne faut surtout pas oublier que la récession veille !

